

C.C.A.S. D'ARMOY

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 03 JUILLET 2009

Présents – MM. RAHBI Laurent – PLANCHAMP Marie France – DECROUX Pierrette – GHIO Marie Josée – PARSY Nathalie – DELL'ORTO Véronique – BARTHOMEUF Hervé

Absents excusés – MM FRANCOIS Georges – FROSSARD Florence

Programme Local de l'Habitat (PLH)

Monsieur le Président présente la procédure d'élaboration du programme local de l'habitat, lancée par la communauté de communes des Collines du Léman (CCCL).

Le PLH est un outil spécifique de programmation territoriale, établi pour une durée de six ans, nécessairement intercommunal. La CCCL souhaite dynamiser sa politique intercommunale de l'habitat et favoriser un développement concerté à l'échelle de l'ensemble des communes.

Le PLH détaille les objectifs et les orientations, les actions et les moyens mis en œuvre pour répondre aux besoins en logements et en hébergements. Il doit également favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale, en assurant entre les communes et les quartiers une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre en logements.

Le PLH s'inscrit dans la continuité des objectifs fondamentaux du Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) et du contrat de développement Rhône-Alpes du Chablais. Le SIAC, porteur du SCOT, avait mandaté le cabinet GEODES pour réaliser le diagnostic des problématiques locales de l'habitat et du logement sur le territoire du Chablais. Cette étude a notamment confirmé une tension du marché local immobilier, avec une grande difficulté d'accès pour une partie de la population. Ce même cabinet d'études a été retenu par la CCCL pour l'élaboration du PLH.

La CCCL a décidé d'associer tous les acteurs concernés par cette démarche et notamment les CCAS des communes membres. C'est à ce titre, que le conseil d'administration doit désigner un délégué pour le représenter au sein du comité de pilotage, créé à cet effet et chargé de définir les orientations et les priorités de la politique de l'habitat sur le territoire et de valider les différentes étapes d'élaboration du PLH proposées : diagnostic, document d'orientations et programme d'actions détaillé.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Madame Marie-Josée GHIO, comme membre du comité de pilotage, chargé de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat, mené par la Communauté de Communes des Collines du Léman.

Information sur les services sociaux proposés par les Collines du Léman

Crèche - Les inscriptions à la crèche sont terminées. 35 familles ont été refusées dont 6 hors territoire.

RAM - La formation proposée aux assistantes maternelles, sur le thème des premiers secours à prodiguer en cas d'accident, a été annulée par manque d'inscriptions (3 seulement). Mais pour ces trois personnes intéressées, il sera possible de les orienter vers une autre session, prévue à Orcier. La CCCL prendra en charge l'inscription pour un montant de 25 €.

Portage des repas - 123 repas par semaine ; une augmentation hebdomadaire de 27 repas en deux mois (96 en mai).

Panier alimentaire - Ce mois-ci, on recense 4 familles supplémentaires, soit 18 familles au total et plus de 50 individus bénéficiaires du panier, sur l'ensemble du territoire.

Sortie pour les Actifs – Nos jeunes retraités se sont retrouvés le mardi 30 juin 2009, en début d'après-midi, et ont été transportés en bus jusqu'à Evian. Le programme de la journée était la visite de l'exposition des sculptures de Rodin au palais lumière, suivie d'un goûter à l'hôtel restaurant les Cygnes à Evian. Une participation de 20 € leur a été demandée.

Point Ecoute Jeunes – La CCCL a diffusé une information sur ce point écoute et sur son action.

Parentalité - Le thème de la prochaine animation débat sera « Les devoirs à la maison... la réussite ? »
La date n'est pas connue à ce jour (fin septembre/mi-octobre) ; un travail sera effectué en collaboration avec les écoles.

CIAS - Aller vers la création d'un centre intercommunal d'action sociale.... La CCCL étudie actuellement la création éventuelle d'une telle structure : elle envisage de présenter prochainement aux élus le fonctionnement d'un CIAS, elle recueillera ensuite les observations des communes et engagera enfin une réflexion sur l'action sociale du territoire intercommunal.

RSA – Le revenu de solidarité active est entré en vigueur le 1^{er} juin 2009, il remplace désormais le revenu minimum d'insertion (RMI), l'allocation de parent isolé (API) et certaines aides forfaitaires temporaires comme la prime de retour à l'emploi. Qu'est-ce qui change ? Le RSA est un complément de revenus (contrairement au RMI), il permet aux bénéficiaires de gagner plus que leurs seules prestations. De plus, un interlocuteur unique suit l'ensemble des dossiers.

Recensement et aide aux personnes en difficulté

Marie-France PLANCHAMP expose que, depuis le 9 mars, les services communaux ont été sollicités par plusieurs personnes en difficulté. Il semble donc important que chaque membre du CCAS s'engage, au moins pendant la période estivale, à rendre visite aux personnes de son quartier, pouvant avoir des difficultés, du fait de leur âge ou de leur état de santé. De plus, le Conseil Général invite les communes à mettre en place le plan canicule.

Le conseil d'administration décide à l'unanimité d'activer ce plan canicule. Pour ce faire, chaque membre ira à la rencontre d'une ou plusieurs personnes de plus de 80 ans ; il lui remettra la lettre de recommandations pendant les fortes chaleurs, le bulletin d'inscription à retourner en mairie et un brumisateur. Cette démarche permettra une rencontre personnelle avec les administrés de son quartier.

Repas des Aînés

La date du 22 novembre 2009 est retenue ; le repas aura lieu au restaurant « le Chalet » à l'Ermitage. Marie-Josée GHIO prendra contact avec le restaurant.

La prochaine réunion du conseil d'administration est fixée au mercredi 23 septembre 2009 à 19 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

Les Membres Présents